

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22 mai 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 mai 2018, s'est réuni le 22 mai 2018 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre FAURE.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Autorisation de signature de la convention de groupement de commande relatif à la mission d'évaluation, d'audit, de faisabilité et de conseils pour le projet de SPL de restauration collective
- 2 – Modification n°4 du PLU
- 3 – Versement d'une subvention à l'Echo du Bas Grésivaudan
- 4 – Eclairage public de la rue du Vercors – demande de subvention au SEDI
- 5 – Fixation des indemnités de fonction du maire
- 6 – Fixation des indemnités de fonction des adjoints au maire
- 7 – Budget chaufferie : décision modificative n°1
- 8 – Instauration d'une taxe sur les déchets réceptionnés sur une installation de stockage de déchets non dangereux et soumis à TGAP et autorisation de signature d'une convention liée
- 9 - Entretien des appareils de défense contre l'incendie : autorisation de signature de la convention à passer avec la SMVIC

Rapports des commissions / Informations diverses

PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre FAURE, Camille ANDRÉ, Aimée BATTEUX, Joël FAIDIDE, Alain BAUDINO, Elvire BOSCH, Florence CHATELAIN, Cristina GIRY, Jean-Marie KASPERSKI, Philippe MACQUET, Joëlle SALINGUE.

ABSENTS : Frédérique MIRGALET (procuration à A. BATTEUX), Miranda SUCO (procuration à E. BOSCH), René GUICHARDON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aimée BATTEUX.

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 avril 2018 ne fait l'objet d'aucune remarque.

1 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT RELATIF A LA MISSION D'ÉVALUATION, D'AUDIT, DE FAISABILITE ET DE CONSEILS POUR LE PROJET DE SPL DE RESTAURATION COLLECTIVE

Le conseil municipal approuve la signature de la convention de groupement passée avec différentes communes de l'agglomération grenobloises pour contracter auprès d'un cabinet expert une mission d'évaluation et d'audit de la structure actuelle de Vercors Restauration, dans la perspective de la création en commun d'une société publique locale (SPL) de restauration collective

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2 – MODIFICATION N°4 DU PLU

Le conseil municipal approuve la modification n°4 du PLU à l'issue de la procédure de mise à disposition au public et de la consultation des personnes publiques associées. Cette modification du PLU doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- Re-délimiter le tracé des zones 1AU6 et 1AU7 afin de coller à la réalité d'usage du foncier et permettre l'urbanisation de ces deux zones

- Remplacer la zone 1AU2 dont la mise en œuvre est compliquée par un classement en zone urbaine tout en maintenant le principe de l'OAP
- Réintégrer en zone urbaine un petit commerce existant qui souhaite aujourd'hui pouvoir réaliser une extension pour pérenniser son activité
- Re-délimiter le tracé de la zone Uxic qui ne prend pas en compte les découpages fonciers antérieurs
- Adapter le règlement de la zone UH afin de faciliter la réhabilitation des constructions existantes
- Adapter le règlement de la zone UB pour contenir la hauteur des constructions en limites séparatives

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ECHO DU BAS GRESIVAUDAN

Le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 1 000 € à l'Echo du Bas Grésivaudan dans le cadre de l'organisation de la manifestation du 14 juillet.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4 – ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE DU VERCORS –DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal approuve le projet de reprise de l'éclairage public de la rue du Vercors, dans le cadre du réaménagement complet de la dite rue, pour un montant TTC de 13 054.80 €, et décide de solliciter une subvention auprès du SEDI.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5 – FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

Le conseil municipal décide de fixer l'indemnité de fonction du maire à 43% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, à compter du 01/01/2017. Cette mise à jour est nécessaire compte-tenu de l'évolution du dit indice terminal.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

6 – FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le conseil municipal décide de fixer l'indemnité de fonction des adjoints au maire à 16.5% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, à compter du 01/01/2017. Cette mise à jour est nécessaire compte-tenu de l'évolution du dit indice terminal.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

7 – BUDGET CHAUFFERIE : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le conseil municipal approuve les écritures suivantes :

Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
2153 001	Autres installations, outillage, matériel Solde d'exécution reporté	8 054.47	8 054.47
	TOTAL	8 054.47	8 054.47

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

8 – INSTAURATION D’UNE TAXE SUR LES DECHETS RECEPTIONNES SUR UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX ET SOUMIS A TGAP ET AUTORISATION DE SIGNATURE D’UNE CONVENTION LIEE

Le conseil municipal approuve l’instauration d’une taxe sur les déchets réceptionnés sur une installation de stockage de déchets non dangereux et soumis à TGAP, fixe à 1 € net le prix de la tonne entrante, et autorise le maire à signer la convention à intervenir avec l’entreprise concernée.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

9 – ENTRETIEN DES APPAREILS DE DEFENSE CONTRE L’INCENDIE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LA SMVIC

Le conseil municipal approuve la signature d’une convention avec la communauté de communes portant sur l’entretien des appareils de défense contre l’incendie.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Questions et informations diverses :

En l’absence de questions et informations diverses, la séance est levée à 22 h 00.